

AVIS PUBLIC
Promulgation du règlement n° 1017

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement n° 1017 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 60 000 \$, par émission d'obligations, pour couvrir les frais de refinancement de divers règlements d'emprunts de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, échéant au cours de l'exercice financier 2022, a été adopté par le Conseil municipal le 17 décembre 2021.

Le règlement n° 1017 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 17^e jour du mois de janvier 2022.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière